

Réunion du 4 novembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Alice MOREL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

**N° CP/2013/791 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités  
- 2345  
Programme d'actions 2013-2015 avec "Alsace Nature"**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de renouveler pour la période 2013-2015 la mise en œuvre d'un programme d'actions avec l'Association "Alsace Nature"

- décide d'attribuer à "Alsace Nature" :

- . une subvention de 30 000 € pour la réalisation du programme d'actions 2012
- . une subvention de 28 800 € pour la réalisation du programme d'actions 2013.

Elle approuve par ailleurs la convention pluriannuelle 2013-2015 ainsi que la convention financière à intervenir entre "Alsace Nature" et le Département, et autorise son président à signer ces deux conventions.

Conformément aux dispositions du règlement financier départemental, les subventions affectées seront versées au bénéficiaire selon les modalités figurant dans la convention financière.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131104-81350-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 20/11/13